



## Faire travailler son entreprise

-----  
Par sophieparmentier

Bonjour,

je suis présidente d'une petite SAS que j'ai créé avec mon père. Nous travaillons dans la rénovation de biens immobiliers et dans la vente et pose de carrelage.

J'ai en parallèle acheté ma résidence principale ( siége social de l'entreprise). Je dois effectuer de nombreux travaux de rénovation et je souhaite faire travailler mon père de manière légale et déclarée en passant par mon entreprise.

Ma question est donc la suivante: puis je faire travailler ma propre entreprise dans ma résidence personnelle? Je serai donc cliente de mon entreprise.

En sachant que je vais faire travailler mon père environ 3 mois, je souhaite acheter le materiel personnellement mais mon entreprise me facturerait les travaux réalisés ( main d'oeuvre). Ces factures serviront pour le comptable mais aussi pour ma banque qui débloquera les fonds sur présentation de celles ci.

Merci d'avance pour vos réponses.